

**UNE PHOTO C'EST PERSO,
LA PARTAGER
C'EST HARCELER**



NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr - #NonAuHarcelement

Cassandra
CLIP NATIONAL 2018

DOSSIER PÉDAGOGIQUE CYCLES 3, 4 ET LYCÉE

Sommaire

Introduction	3
Fiche technique du clip	4
Partie 1 : Repères	8
1 COMPRENDRE	9
Qu'est-ce que le harcèlement ?	9
Les nouvelles formes de harcèlement	9
Que dit la loi ?	11
Comment l'École agit-elle pour prévenir et traiter le harcèlement entre élèves ?	12
L'égalité entre les femmes et les hommes : un levier pour lutter contre le harcèlement	12
2 PAROLES D'EXPERTS	15
Le <i>sexting</i> non consenti expliqué par Jean-Pierre Bellon	15
Marie Quartier : « Prévenir les effets dramatiques du <i>sexting</i> non consenti : le rôle des adultes »	16
Partie 2 : Activités pédagogiques	17
1 ANIMATION DES SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES	18
2 SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES	19
ACTIVITÉ 1 HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES	19
ACTIVITÉ 2 LE CYBERHARCÈLEMENT	22
ACTIVITÉ 3 LE CYBERSEXISME – ÉGALITÉ FILLES / GARÇONS – VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES	24
Annexes	27
Document 1 – Extrait de la circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013 Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École	27
Document 2 – Cyberharcèlement et cyberviolences	29
Document 3 – La cruauté, un lien social fondé sur l'exclusion « Harcèlements en milieu scolaire » Nicole Catheline	31
Document 4 – Les chiffres du cybersexisme	32
Document 5 – Le rôle des pairs dans la constitution du harcèlement scolaire, Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette	33
Lexique	35
Ressources	37
Bibliographie	39

Introduction

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a arrêté un plan d'actions de prévention qui se décline tout au long de l'année sur l'ensemble des territoires afin de combattre toutes les formes de harcèlement entre élèves. Cette violence sournoise peut avoir des conséquences lourdes sur l'épanouissement personnel et la réussite scolaire des enfants et des adolescents.

Dans son dernier rapport sur la violence et le harcèlement¹, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) révèle que le harcèlement est un phénomène mondial qui affecte une proportion importante d'élèves, selon les pays et les études, allant de moins de 10 % à plus de 65 %.

En France, si 94 % des élèves estiment se sentir bien dans leur collège,² les phénomènes de harcèlement restent encore trop présents, notamment en raison des nouvelles formes d'agression en ligne. Le cyberharcèlement est un problème croissant qui semble davantage toucher les filles. Plus d'une fille sur 6 (17%)³ est confrontée depuis le début de l'année à des cyberviolences à caractère sexuel en lien avec des photos, vidéos ou textos, pour 1 garçon sur 10 (11%).

Dans ce contexte, une campagne nationale de mobilisation est lancée le 8 novembre 2018 et est consacrée au cyberharcèlement à caractère sexiste et sexuel. Le clip de campagne traite de la thématique du *sexting* non consenti. Lorsqu'un tiers, qu'il soit le destinataire de ces photos/vidéos ou non, diffuse ces images sans le consentement de la personne présente sur ces images, on parle de *sexting* non consenti ou de *revenge porn*.

Ce clip *Cassandra* est un outil de sensibilisation et de prévention pouvant être utilisé par les établissements scolaires, les associations et toutes les autres structures, pour susciter le débat sur la thématique du harcèlement et, plus largement, pour aborder les problématiques des violences en ligne liées à la diffusion d'images intimes à l'insu des victimes.

Ce cahier pédagogique a été conçu pour accompagner les professionnels souhaitant sensibiliser les élèves aux dangers de ces phénomènes. Chaque élève doit pouvoir apprendre à adopter les bonnes postures, afin de briser définitivement la chaîne du harcèlement.

Cassandra est un support pédagogique qui offre l'opportunité aux équipes :

- de débattre avec les élèves des problématiques de harcèlement et de cyberharcèlement ;
- de sensibiliser les élèves à l'égalité filles-garçons ;
- de réfléchir au respect de la vie privée dans le cadre de l'éducation à la sexualité ;
- de travailler au développement des compétences psychosociales.

Ces actions de sensibilisation s'inscrivent par conséquent dans le programme d'éducation à la citoyenneté des élèves, et, plus largement, dans le cadre du plan de prévention des violences des établissements.

Ce livret comporte deux parties : un volet théorique et un volet pédagogique.

¹ Unesco, *Violence et harcèlement à l'école : rapport sur la situation dans le monde*, 2017.

² Depp, *Note d'information*, n° 17.30, 2017.

³ Centre Hubertine Auclert, *Cybersexisme chez les adolescents (12-15 ans) : étude sociologique dans les établissements franciliens de la 5^e à la 2^e*, 2016.

Fiche technique du clip

Réalisatrice : Laetitia Bertheuil/Rose Carpet

Titre du clip : Cassandre

Scénario : inspiré du prix coup de cœur des professionnels de la communication 2018, réalisé par les élèves des collèges Jean Rostand et Jean Jaurès, et les jeunes adhérents de l'accueil de loisirs de l'académie de Rouen.

Synopsis : ce clip met en scène l'histoire tragique d'une collégienne, Cassandre, victime de la diffusion de ses photos intimes confiées à son petit ami, Matt, dans le cadre de leur relation amoureuse... Que risque Cassandre ? Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter une telle situation ? Où démarre la responsabilité des uns et des autres dans le cyberharcèlement ? Et si on réécrivait l'histoire ? Et si Matt décidait de ne pas envoyer la photo ?

Le clip, vu par la réalisatrice Laetitia Bertheuil

Scène 1



Ces premiers plans permettent au spectateur de recevoir une information essentielle : Cassandre est une jeune fille équilibrée, sportive, joyeuse et entourée. La lenteur caressante des mouvements de caméra, la douceur de la lumière du soleil qui filtre à travers les rideaux, le calme qui règne dans la chambre de Cassandre, sont des moments qui ponctuent les dimanches de la vie d'une jeune fille heureuse et sereine. Proche d'une image à laquelle les jeunes filles de son âge pourraient s'identifier...

Scène 2



La conversation par SMS entre Cassandra et Matt indique qu'ils sont engagés dans une relation sentimentale et visiblement réciproque. Il était très important de montrer que la photo avait été confiée par Cassandra à Matt dans un climat de confiance.

Scène 3



La scène du terrain de basket installe le climat dans lequel Matt va prendre la décision de diffuser la photo intime de Cassandra sans son consentement. La lumière aveuglante du soleil renvoie à la clarté d'une journée ensoleillée. Quand la conversation se tend, la scène s'obscurcit ce qui ajoute du danger et du poids à la situation.

Scène 4



Les plans sont serrés, heurtés et mouvants. Ils montrent l'état d'esprit dans lequel a lieu la conversation : l'incapacité des personnages à embrasser les faits dans leur ensemble et à exercer leur discernement.

Scène 6



À la fin, Matt passe de la lumière à l'ombre, du groupe à la solitude, une image symbole de son état d'esprit. En off, on entend le groupe qui n'est pas intervenu pour démentir, nous indiquant que la rumeur est fausse. Ce que nous avons cherché à dire en invalidant les propos de la jeune fille après le départ de Matt, c'est que peu importe la véracité ou la nature d'une rumeur, elle peut toujours avoir des conséquences destructrices.





En isolant Matt, nous avons souhaité mettre en avant le pouvoir de son choix et montrer qu'il en est le seul responsable. Peu importe ce que les autres ont pu lui dire, le vrai nœud de l'histoire se déroule à ce moment précis. Il a le choix jusqu'à la dernière seconde d'annuler, de ne pas partager la photo.

Scène 7



Lorsque la photo est envoyée, tout bascule instantanément. On voit qu'elle se propage immédiatement et que la réaction des jeunes s'exprime sans pudeur. Dès lors, on atteint le point de rupture entre Cassandra et la réalité. L'image est au ralenti, en dehors du réel.

Scène 8



Lorsque Matt croise Cassandra des jours plus tard dans le collège, c'est dans un champ/contrechamp. La distance entre eux est devenue si grande qu'ils ne peuvent pas apparaître dans le même plan. On voit Matt le regard triste, hésiter. Il est devenu impuissant. Il a perdu tout pouvoir et tout contrôle sur la situation. Cet échange de regards reflète à la fois la terrible solitude de Cassandra et l'impuissance de Matt.

Scène 9



Lorsqu'on est de retour dans la chambre, tout est devenu froid et sombre. Le téléphone ne cesse de se rappeler à Cassandra en s'allumant, sonnant, vibrant. Son ultime refuge est brisé, le harcèlement est permanent.



Scène 10



Au son, on entend des chuchotements qui la poignent : « *elle l'a cherché* », « *elle le voulait* », « *elle aime ça* », en d'autres termes, elle n'a que ce qu'elle mérite. Elle est cette image que les autres lui renvoient, elle appartient à cette histoire, aux autres. On voit son image dans le miroir, brisée. Elle cherche faiblement les derniers fragments d'elle-même. Au loin, la voix étouffée de sa mère nous indique une nouvelle fois la solitude infinie dans laquelle se sent Cassandra et la dangerosité absolue de la situation.

Scène 11



Au moment le plus fort, la photo du couple puis le visage de Matt apparaissent. Au son, on l'entend et on comprend son regard : aurait-il pu faire quelque chose ? Il comprend instantanément que la seule chose à faire se situe à l'instant précis où il a envoyé la photo.

Scène 12



Une nouvelle fois, la conséquence de ses actes est immédiate. Le soleil est de retour à l'image, les couleurs et le sourire sur le visage de Cassandra. Les mêmes qui la persécutaient dans l'autre réalité, l'entourent à présent.

Scène 13



Il fallait absolument que le dernier plan soit sur Matt car si c'est par lui que le drame aurait pu arriver, c'est surtout grâce à sa décision que rien ne s'est finalement produit. La bascule de point final sur le groupe du terrain de basket nous montre en entonnoir le chemin des responsabilités. Les conséquences de la rumeur prennent fin. Une rumeur à laquelle on n'accorde pas d'importance et qu'on laisse mourir perd tout son pouvoir.



PARTIE 1

Repères



1

COMPRENDRE

Qu'est-ce que le harcèlement entre élèves ?

Le harcèlement est une violence, peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- il y a répétitivité : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- il y a volonté délibérée de nuire à la victime, avec une absence d'empathie de la part des auteurs.

Les nouvelles formes de harcèlement

Le cyberharcèlement

Cette forme de cyberviolence est une violence de proximité qui se diffuse le plus souvent entre les élèves ; elle s'inscrit dans la continuité de ce qui se passe dans la vie quotidienne, notamment dans l'établissement, et sur la Toile.

Cette forme de harcèlement se développe aussi avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) mais surtout, depuis peu, avec la proposition de nouvelles applications qui peuvent créer, en raison de leur viralité, des ravages au sein des populations adolescentes.

Si Internet, les réseaux sociaux et les nouvelles technologies offrent diverses facilités, ils peuvent cependant, en cas de mauvais usages, constituer de nouveaux lieux d'expression pour le harcèlement, dans et hors l'école, ne laissant ainsi aucun répit à leurs victimes.

Ces formes contemporaines de harcèlement amplifient le phénomène avec une dissémination extrêmement rapide, sans frontières, de traces numériques indélébiles. L'anonymat ne favorise pas l'empathie et entraîne une dilution des responsabilités.

Le cybersexisme

D'après une étude réalisée par l'Observatoire universitaire international éducation et prévention (OUIEP-université Paris-Est) et coordonnée par le Centre Hubertine Auclert auprès de 1 200 élèves de collège et lycée en Île-de-France en 2016, les filles sont davantage exposées à des formes spécifiques de cyberviolences, à caractère sexiste et sexuel. Rumeurs, insultes ou humiliations portant sur l'apparence physique, sur le comportement amoureux ou sexuel, diffusion d'images intimes sans le consentement de la personne sont, en ligne, des phénomènes qui touchent davantage les filles, mais aussi certains garçons. On parle alors de cybersexisme.

- 13 % des filles sont victimes de rumeurs sur les réseaux sociaux (contre 6 % des garçons).
- Les filles sont deux fois plus nombreuses à avoir été forcées à envoyer un selfie intime, souvent sous la pression de leur petit ami ou de leur entourage.
- 1 fille sur 11 a vu une photo ou vidéo intime d'elle diffusée sans son consentement.

● Diffusion de *sexting* non consenti : les responsables, ce sont ceux qui (re)partagent et commentent méchamment !

L'étude réalisée auprès des élèves de collège et lycée montre que réaliser des selfies intimes (*sexting*) participe à la découverte de la vie affective et des premières relations amoureuses, pour les filles comme pour les garçons. Il est important de réaffirmer le droit, notamment des filles, à disposer de leur corps comme elles le désirent, si l'envoi de ces photos est librement consenti et ne résulte pas d'une pression ni d'une extorsion.

Ce qui est inadmissible et répréhensible dans ce clip, c'est l'usage qui a été fait de ces images, à savoir à la fois leur diffusion non consentie, mais aussi les repartages et les commentaires dégradants ou humiliants qui y sont associés, qui peuvent contribuer à diffuser des rumeurs. **Plutôt que de culpabiliser les filles pour ces contenus, il est important de replacer la responsabilité auprès du diffuseur et des relayeurs** : diffuser des contenus sans l'accord de la personne est une atteinte à la vie privée ; propager des rumeurs, des insultes, peut avoir des conséquences graves pour les victimes.

Le consentement, c'est important aussi en ligne ! Le consentement est l'accord volontaire qu'une personne donne au moment de participer à une activité. En ligne, tout se passe très vite, en un seul clic, en oubliant souvent le consentement ! Il est important que chacun et chacune reste libre de pouvoir s'exprimer sans crainte, mais aussi libre de conserver sa vie privée et sa dignité. Partager une photo ou vidéo sans l'accord de la personne, c'est une atteinte à ses droits et à sa liberté : la loi condamne ces actes.



Que dit la loi ?

Droit à l'image

La fraternité suppose une qualité de relations interpersonnelles garantie par les lois de la République. Toute personne a droit au respect de son image⁴. Dans le cadre du respect de la vie privée, chaque individu a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite. Si la diffusion d'une image porte atteinte à la vie privée, une plainte peut être déposée contre l'auteur de cette diffusion.

Délit de harcèlement

Les lois de la République prohibent explicitement le harcèlement⁵. La loi du 4 août 2014 crée le délit de harcèlement applicable au cadre scolaire, y compris quand les comportements ou propos n'ont pas causé chez la victime une interruption temporaire de travail. Les peines varient, selon les circonstances, d'un à trois ans d'emprisonnement et de 15 000 à 45 000 euros d'amende.

Le fait de commettre ce délit par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne est une circonstance pénale aggravante.

Revenge porn ou vengeance pornographique

La loi réprime également le *revenge porn*, la vengeance pornographique, par la diffusion de photographies intimes⁶. Depuis la loi du 7 octobre 2016, les documents ou enregistrements présentant un caractère sexuel obtenus avec le consentement de l'intéressé nécessitent son accord préalable avant leur diffusion. À défaut, la loi qualifie la pratique de délit. Les peines prévues sont deux ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

Raids numériques ou harcèlement de meute

La loi du 3 août 2018 renforce les outils de lutte contre les raids numériques ou le harcèlement de meute. « *Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée* ».

Non-assistance à personne en danger

La fraternité ne se résume pas à l'interdiction de comportements qui portent atteinte aux personnes. Elle suppose également une interdiction juridique d'indifférence à ce qui arrive à autrui et l'obligation d'agir pour lui porter assistance. Le Code pénal⁷ définit le cadre de l'obligation de porter assistance à personne en péril et les peines encourues pour ceux qui s'en abstiennent.

4 Article 9 du Code civil et article 226-1 du Code pénal.

5 Article 222-33-2-2 du Code pénal.

6 Article 226-2-1 du Code pénal.

7 Article 226-6 alinéa 2 du Code pénal.

– Comment l'École agit-elle pour prévenir et traiter le harcèlement entre élèves ?

Une politique publique volontariste est portée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans la lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes.

4 axes prioritaires structurent cette politique nationale :

- **informer** pour interpeller et mobiliser les personnels, les élèves et tous les partenaires avec la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, le site Non au harcèlement et une page Facebook, un clip diffusé sur les chaînes nationales et Internet ;
- **prévenir** pour combattre ce fléau par les apprentissages, les ambassadeurs collégiens et lycéens contre le harcèlement grâce à un site dédié, des ressources et des outils de prévention⁸ ;
- **former** les personnels et, surtout, rendre les élèves acteurs de la prévention entre pairs en développant leurs compétences psychosociales, constituer un réseau de 1 500 formateurs pour accompagner les établissements ;
- **prendre en charge** par une professionnalisation des acteurs de terrain aidés des 310 référents académiques ; élèves et familles bénéficient également de la possibilité d'appeler gratuitement le 3020, où des professionnels les écoutent, les orientent, et peuvent signaler leur situation aux référents de leur académie, pour une prise en charge suivie. Un partenariat avec l'association e-Enfance permet la mise à disposition du numéro dédié à la lutte contre les cyberviolences, Net écoute, le 0800 200 000.

– L'égalité entre les femmes et les hommes : un levier pour lutter contre le harcèlement

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental qui est au cœur des promesses de l'École républicaine. Il nous revient de faire partager ce principe à tous les élèves dès le plus jeune âge afin de mieux prévenir les violences faites aux filles et aux femmes. Ces violences sont protéiformes. Le harcèlement sexiste et sexuel est l'une d'entre elles.

● **L'égalité entre les filles et les garçons : une obligation légale**

« L'École contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à prévenir les préjugés sexistes et les violences faites aux femmes » selon les articles L. 121-1 et L. 312-17-1 du Code de l'éducation.

● **Les enjeux de la lutte contre le sexisme à l'École**

La perpétuation des stéréotypes de genre alimente, dès l'école primaire, la hiérarchie entre les sexes ; elle affecte, par la suite, les choix d'orientation, entrave la mixité des filières et des métiers, et nourrit un terreau favorable au développement de comportements sexistes, pouvant mener à la violence et au harcèlement.

⁸ <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

Les études scientifiques témoignent de phénomènes installés dans le quotidien des classes et laissent entrevoir que peu de jeunes filles osent évoquer les agissements dont elles ont été victimes. Il revient par conséquent à l'institution scolaire de lutter contre leur isolement et de favoriser un regard lucide sur ces situations.

Quelle politique conduite par l'éducation nationale ?

La mise en œuvre des engagements politiques se traduit au niveau de l'École par des mesures concrètes :

- la nomination d'un référent égalité dans chaque établissement du second degré ayant pour mission le développement des actions éducatives, des partenariats et la sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative ;
- le renforcement de l'effort de formation des personnels enseignants et d'éducation ;
- l'accentuation de la lutte contre les violences de genre, par la prévention et par le renforcement de la réponse éducative aux agissements à caractère sexiste et sexuel dans les établissements scolaires ;
- la rénovation du cadre de l'orientation, prévoyant un accompagnement renforcé des élèves toujours soucieux de leur liberté de choix et de l'enjeu de mixité des filières ;
- l'information des parents sur les enjeux de l'égalité entre les filles et les garçons et le rôle de l'École en la matière (nouvelle ressource : la Mallette des parents) ;
- l'accompagnement de l'engagement collégien et lycéen en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons ;
- le soutien aux divers partenaires de la société civile qui interviennent pour promouvoir l'éducation à l'égalité et au respect mutuel entre les sexes ;
- le programme d'enseignement moral et civique.

+ Éducation à la sexualité⁹

L'éducation à la sexualité est une démarche éducative transversale et progressive, qui vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen. Elle a notamment pour objectif de sensibiliser les élèves sur des questions sociétales, les droits et devoirs du citoyen, les mauvais usages des outils numériques et des réseaux sociaux, les risques d'une exposition aux images pornographiques, l'exploitation sexuelle, les violences sexistes et sexuelles, l'égalité entre les femmes et les hommes, etc. Il s'agit de combattre les préjugés, notamment ceux véhiculés dans les médias et sur les réseaux sociaux, à l'origine de discriminations, stigmatisations et violences.

⁹ Circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018





Bon à savoir

- Depuis mai 2017, le président de la République a fait de l'action publique relative aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, sous la responsabilité du secrétariat d'État rattaché au Premier ministre, sa grande cause quinquennale.
- Il s'agit de favoriser « la "transmission et la diffusion d'une culture de l'égalité" que ce soit via l'école ou les médias, l'égalité professionnelle, l'accès aux droits ou encore aux pratiques sportives et culturelles »¹⁰.
- D'autres actions concrétisent la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (avec un engagement fort de rendre effectives les séances dédiées au sein des établissements scolaires et la participation des élèves à des concours tels que #ZéroCliché, Non au harcèlement!), la santé des femmes, l'entrepreneuriat féminin ou encore la lutte contre la prostitution.
- Le secrétariat d'État a lancé, en octobre 2017, une campagne de communication intitulée « Arrêtons-les! » sur les réseaux sociaux, ciblée sur les auteurs de violences et non plus sur les victimes. Cette campagne vise à responsabiliser les auteurs comme les témoins.
- La loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes du 3 août 2018 vient soutenir le cadre pénal notamment pour l'École en élargissant la définition du harcèlement en ligne afin de pouvoir réprimer les cas où une personne est victime d'une attaque coordonnée de plusieurs internautes, même lorsque chacune des personnes n'a pas agi de façon répétée.



¹⁰ Mesures présentées lors du comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2018, présidé par le Premier ministre, venues compléter l'action gouvernementale impulsée par le Président de la République le 25 novembre 2017 en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

2

PAROLES D'EXPERTS



Le sexting non consenti expliqué par Jean-Pierre Bellon¹¹

Au point de départ du *sexting*, il y a un échange de photographies à caractère intime entre deux amoureux. Mais le phénomène qui nous intéresse ici, le *sexting* non consenti, commence lorsque l'un des deux partenaires trahit la confiance de l'autre en mettant en public la photographie qui avait été donnée ou prise dans un cadre intime.

Au départ, il y a donc une véritable trahison, une grave faute morale en même temps qu'une infraction pénale. Ensuite, tous ceux qui ont reçu cette photographie, au lieu de la détruire, vont s'empresse de la réexpédier, si bien qu'en quelques minutes, de façon virale, cette photographie qui devait rester intime sera vue par un très grand nombre de personnes. Mais le *sexting* va ensuite se transformer dans l'établissement scolaire en un véritable harcèlement. Un grand nombre d'élèves en effet, au lieu de porter secours à la victime prise au piège du *sexting*, vont se retourner contre elle en se moquant d'elle, en la mettant à l'écart ou en l'insultant.

Imagine-t-on dans quel désarroi et dans quelle solitude peut se trouver cette victime ? Le *sexting* non consenti est le cumul de trois blessures. La victime a été trahie par celui ou celle en qui elle avait confiance ; elle est exhibée aux yeux de tous ; ses pairs l'humilient et l'insultent. Il n'est pas exagéré de dire qu'une victime de *sexting* non consenti se trouve en danger de mort. Pour un établissement scolaire, un cas de *sexting* non consenti doit constituer une situation d'urgence absolue.

Si l'on veut éviter que le phénomène n'engendre d'autres drames, il est urgent que les adultes engagent avec les adolescents deux débats fondamentaux :

1^{er} débat : que doit-on faire lorsque qu'on reçoit une photographie de ce type ? Qui peut sérieusement face à un adulte justifier la réexpédition de la photographie. La priorité est donc dans cette situation d'alerter immédiatement les professionnels de l'école et de détruire la photographie.

2^e débat : quelle attitude doit-on adopter vis-à-vis de la victime lorsqu'une telle situation se produit dans un établissement scolaire ? Qui peut, une fois encore, face à des adultes venir justifier les campagnes de dénigrement et d'insultes dont les victimes sont les cibles. La priorité doit être de porter secours à la victime.

Il faut engager ces deux débats en classe avec les enseignants et à la maison avec les parents. Cette discussion permettra aux élèves d'adopter les bons réflexes face au *sexting* non consenti :

- alerter les professionnels de l'école ;
- détruire la photographie ;
- venir en aide à la victime.

¹¹ Professeur de philosophie, Jean-Pierre Bellon a créé une association qui aide les équipes pédagogiques à affronter le harcèlement. Avec Bertrand Gardette, il a créé en 2006 le site Internet www.harcèlement-entre-eleves.com et fondé en 2007 l'Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves (APHEE). Il aborde les problématiques de cyberharcèlement et de *sexting* non consenti dans son ouvrage *Harcèlement et cyberharcèlement, une souffrance scolaire*, édition ESF.



Marie Quartier : « *Prévenir les effets dramatiques du sexting non consenti : le rôle des adultes* »¹²

Le *sexting* non consenti expose donc un ou une élève à subir des brimades, voire du harcèlement de la part de ses camarades, de manière souvent massive et très violente.

Ce que nous déplorons tous, c'est que les élèves s'en prennent à celui ou celle qui est *déjà* victime d'une trahison, puisqu'une photo ou vidéo intime a été dévoilée contre son gré.

Or, lorsqu'on s'intéresse aux **réactions des adultes**, qu'il s'agisse des parents ou des personnels des établissements scolaires, on s'aperçoit que les toutes premières remarques adressées à la victime sont, la plupart du temps : « Pourquoi as-tu pris une telle photo ? Pourquoi l'as-tu partagée, même en privé ? » en un mot : « Pourquoi as-tu été aussi imprudent ! »

Les adultes qui ont pour réflexe ce genre de remarques font, sans s'en rendre compte, *exactement la même chose que les harceleurs* : **ils accusent l'élève victime d'avoir commis une erreur, voire une faute**. Et d'être donc responsable, en premier lieu, de ce qui lui arrive.

Étant donné la violence de ce type de harcèlement, il est clair que **la moindre remarque maladroite peut précipiter l'élève victime dans le désespoir, avec des conséquences dramatiques**.

L'urgence est donc, à court terme et en attendant de faire évoluer les mentalités des jeunes eux-mêmes, de clarifier ce que les adultes **doivent dire** à l'élève touché par le *sexting* non consenti.

Le message doit être « **toi, tu n'as absolument rien fait de mal** » et « ceux qui sont dans le tort, ce sont les autres : celui ou celle qui t'a trahi, ceux qui ont partagé la photo ou la vidéo ».

Il est hors de question d'évoquer la maladresse ou l'imprudence de la victime : ce serait insupportable pour elle, voire fatal.

Donc, les phrases à dire sont :

- tu n'as absolument rien fait de mal ;
- je suis entièrement de ton côté, nous sommes entièrement de ton côté ;
- les coupables, ce sont ceux qui ont partagé ta photo ;
- nous allons mettre en place tout ce qui est en notre pouvoir pour te soutenir et te protéger autant que possible ;
- toi-même, tu n'as pas à avoir honte : si c'est difficile pour toi, nous allons te diriger vers une personne qui peut te soutenir psychologiquement, car il ne faut pas prêter le flanc à tes harceleurs.

Il est également important que **les personnels des établissements scolaires soutiennent les parents** de l'élève victime en leur adressant le même genre de message : « votre enfant n'a rien fait de mal, et nous sommes entièrement de son côté et avec vous », afin d'aider les parents à soutenir eux-mêmes leur enfant, sans culpabilité.

¹² Marie Quartier – Responsable du réseau Orfeee – www.orfeee.fr

PARTIE 2

Les activités pédagogiques



1

ANIMATION DES SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

— Quelques incontournables pour la mise en place de ces séances

- Créer un climat propice à la bienveillance : pas d'évaluation ni de jugement.
- Si nécessaire, aménager la salle de classe.
- Chacun a le droit de formuler ses impressions, ses pensées, ses ressentis et ses questions en étant respecté ; personne ne peut être interrompu.
- On respecte les limites de la liberté d'expression : pas de propos injurieux, pas de moqueries.
- Faire émerger les représentations/la parole, mais nul n'a obligation de parler.
- On écoute les autres, tout le monde doit pouvoir prendre la parole.
- On s'engage à ne pas répéter les propos échangés pendant l'atelier, en particulier ceux qui auraient trait à la vie privée.

— Quelques recommandations

- Solliciter l'appui d'un autre collègue pour animer les séquences.
- S'appuyer sur les ressources du site Non au harcèlement.

— Cadre pédagogique

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Enseignement moral et civique (EMC).
- Éducation aux médias et à l'information (EMI).
- Parcours citoyen.





2 SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

ACTIVITÉ 1 HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

Objectifs pédagogiques

- Faire connaître aux élèves les différentes ressources à leur disposition.
- Comprendre le phénomène du harcèlement et ses effets négatifs.
- Repérer les comportements harcelants, les lieux dans lesquels le phénomène se déroule.
- Comprendre le rôle des différents protagonistes.
- Reconnaître que les protagonistes peuvent changer de rôle.
- Trouver des stratégies que victime et témoin pourraient adopter pour prévenir le harcèlement et y mettre fin.
- Faire réfléchir les élèves à l'usage des rumeurs, des insultes, etc.

Question 1

Qu'est-ce que le harcèlement entre élèves ? À quel moment apparaît-il dans le clip ?

Question 2

Selon vous, comment sont choisies les cibles de harcèlement ?

Question 3

Dans cette liste, pouvez-vous classer les agressions qui s'apparentent à du harcèlement :






- Les surnoms
- Les moqueries
- Les mises à l'écart du groupe ou ostracisme
- Un coup de poing
- Le vol de sac à dos
- La détérioration de matériels
- L'extorsion d'argent (racket)
- Le bizutage

Question 4

Pouvez-vous compléter cette liste par d'autres agissements/actions négatives ?
À l'issue de cette réflexion, pouvez-vous citer les trois caractéristiques du harcèlement ?

• **Question 5**

Complétez le tableau.

Acteurs / Personnages	Les émotions : que ressentent les personnages ?	Que font les protagonistes ? Quels sont leurs comportements ?
Cassandra 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Matt 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Les partenaires de basket 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
La jeune fille au stade 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Les élèves du collège 	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Question 6

Qu'avez-vous ressenti en voyant la scène qui se déroule dans le stade ?
Peut-on parler d'une relation amoureuse respectueuse entre Cassandra et Matt ? Comment qualifieriez-vous le comportement du jeune homme ?

Question 7

Tant que l'on ne frappe pas un camarade, les moqueries et les propos méchants ne peuvent pas être sanctionnés ?

Vrai Faux

Question 8

Quand on reçoit une photographie à caractère sexuel, la loi permet-elle de la diffuser sans que la personne qui l'a envoyée donne son accord ?

Vrai Faux

Question 9

Selon vous, qui va subir les conséquences dans cette histoire ?

- Cassandra
 Les auteurs
 Les parents
 Le collègue
 L'institution
 Autres :

Questions 10

Qu'auraient pu faire les différents personnages pour stopper ce processus de harcèlement ? Complétez le tableau avec vos propositions.

Protagoniste	Comment aurait-il dû agir ?

Question 11

Vous, élèves, qu'attendez-vous de nous, adultes, dans une situation de ce genre ?



ACTIVITÉ 2 LE CYBERHARCÈLEMENT

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les spécificités du cyberharcèlement.
- Rendre les élèves acteurs de choix.

Question 1

Que sont les cyberviolences ?

Exemples de cyberviolences	Avez-vous vu cette forme de violence dans le clip ?	Qui en est l'auteur ?
Propos diffamatoires et discriminatoires ou à visée diffamatoire ou discriminatoire
Propos humiliants, agressifs, injurieux
Divulgence d'informations ou d'images personnelles (volées et/ou modifiées et/ou choquantes)
Propagation de rumeurs
Intimidations, insultes, moqueries, menaces
Incitations à la haine
Usurpation d'identité, piratage de compte

Question 2

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ? En vous aidant du document n° 2, relevez les différences entre harcèlement et cyberharcèlement ?

Question 3

Identifiez les sujets abordés dans le clip (par exemple : la confiance, la rumeur, la responsabilité, la diffusion de l'information, l'isolement).

Méthodes d'animations possibles : technique du post-it, du nuage de mots, notes au tableau.

Question 4

Quelles sont les conséquences du partage d'une photo intime, d'une photo truquée (photomontage), d'une photo humiliante ?

Question 5

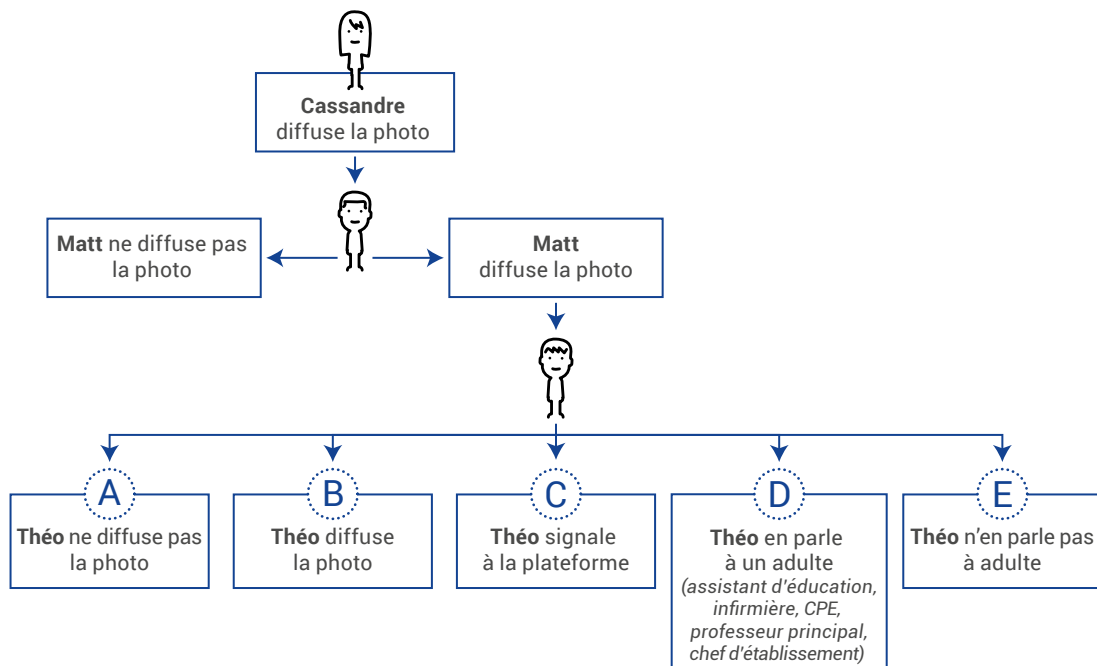
Que faites-vous si vous recevez une photo intime ? (cf. rôle des témoins)

Question 6

(1'37 du clip) Étude de l'échange entre Cassandra et Matt. Quelles sont les intentions de la réalisatrice ? (l'impuissance, le regret, l'empathie).

Question 7

À la place de Théo, que feriez-vous ?



Pour aller plus loin

Vous pouvez participer avec votre classe au concours **Non au harcèlement**
<http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcelement-2018-2019.html>
 Retrouvez des ressources sur le site nonauharcelement.education.gouv.fr



ACTIVITÉ 3 CYBERSEXISME – ÉGALITÉ FILLES/GARÇONS – VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



Objectifs pédagogiques

- Aborder les relations filles-garçons et la notion de consentement dans le cadre des relations en ligne ; faire émerger ce qui est en jeu et relève de violences sexistes et sexuelles.
- Connaître le cadre légal.
- Prendre la mesure du sexisme dans la société.



Exercice 1 – Étudier les relations entre les personnages



1 – Cassandra et Matt

Public : cycles 3-4 et lycée

Questions :

- Comment leur relation évolue-t-elle pendant le film ?
- Pourquoi Cassandra réalise-t-elle la photo ? Est-elle d'accord ?
- Quels sentiments Matt a-t-il envers Cassandra au début de la vidéo ? Comment cela s'exprime-t-il ?
- Pourquoi change-t-il d'attitude ?

Les notions/sujets à aborder : intimité, confiance, relations amoureuses, chantage affectif, se parler en virtuel, le sentiment amoureux, la première rencontre, l'évolution de la relation (confiance qui se perd ensuite), le consentement de Cassandra pour réaliser la photo



2 – Matt et ses copains de basket

Public : cycle 4 et lycée

Questions :

- Pourquoi l'ami de Matt se moque-t-il de lui ?
- Comment les garçons peuvent-ils partager leurs expériences affectives ?
- Pourquoi l'amie de Matt se moque-t-elle de lui ? Sur quoi l'attaque-t-elle et pourquoi se sent-il blessé ?
- Quelle est la réaction de Matt et comment la percevez-vous ?
- Comment réagissent les autres jeunes du terrain de basket ? Quelles auraient pu être les autres réactions ?
- Comment expliquer le geste de Matt ? Que cherche-t-il à prouver ? Pourquoi rompt-il la confiance accordée par Cassandra ?
- En dehors de ce clip, y a-t-il d'autres motivations qui pourraient pousser à partager des photos sans l'accord de la personne ?
- Pourquoi Matt finit-il par renoncer à l'envoi public de la photo ?

Les notions/sujets à aborder : stéréotypes sexistes, injonctions différenciées envers les filles et envers les garçons, expression des sentiments, intimité et sphère privée, respect de l'autre et de son corps, virilité, réputation, estime de soi, la rumeur, l'individu dans le groupe, le consentement, la pression des pairs, les conséquences de l'acte

3 – Cassandra et le groupe

Public : cycles 3-4 et lycée

Questions :

- Comment le groupe réagit-il à la photo ? Pourquoi ?
Les garçons et les filles réagissent-ils de la même manière ?
- Comment réagit Cassandra ?
- Quelles sont les conséquences pour Cassandra de la diffusion de cette photo intime ? Quelle image d'elle cela renvoie-t-il au groupe ?
- Les conséquences pour Matt sont-elles les mêmes ?

Les notions/sujets à aborder : réputation des filles, le rapport au corps selon les sexes, l'isolement, la culpabilisation, le repli physique (vêtements de Cassandra, elle se cache) et moral

4 – Cassandra et sa mère

Public : cycles 3-4 et lycée

Question :

- Pourquoi Cassandra ne parle-t-elle pas à sa mère ?

Les notions/sujets à aborder : isolement, culpabilisation, sujet intime/tabou, l'entrée dans la puberté

Exercice 2 – Inverser les rôles des filles et des garçons à chaque moment clé du scénario pour pointer les différences de perception en fonction du sexe des protagonistes



Public : cycles 3-4 et lycée

Les notions/sujets à aborder : intimité, chantage affectif, consentement, rapport au corps, respect, virilité, réputation, motivations, conséquences, culpabilisation des filles





Exercice 3 – Le cadre légal

Public : cycles 3-4 et lycée

- Dans ce clip, selon vous qui peut être puni et pour quel(s) acte(s) ?
- En dehors du clip, est-ce que regarder ou filmer sous les jupes par exemple est autorisé ?

Public : cycle 4 et lycée

- Est-ce que la situation présentée dans le film (épaule dénudée) est suffisante pour caractériser le délit ? Qu'est-ce qu'une photo à caractère sexuel/intime/pornographique ?
- Le fait d'avoir accepté de faire cette photo (selfie par exemple) autorise-t-il sa diffusion à d'autres personnes ?



Exercice 4 – Le sexisme dans la société

Public : cycles 3-4 et lycée

○

Questions :

- Comment le groupe réagit-il ? Y a-t-il des personnes qui réagissent différemment ?
- Relevez les insultes des personnes dans le film en voix off. À partir des insultes relevées et d'autres qui auraient pu être citées, analysez ce qui est reproché à Cassandra. L'aurait-on reproché à un garçon ? Pourquoi ?
- Trouvez des exemples de stéréotypes sexistes dans les médias (publicités, télé-réalité, comptes Instagram de célébrités), notamment autour des représentations des femmes et des hommes. Quel lien faites-vous entre ces exemples et la situation à laquelle Cassandra est confrontée ?
- Définir le sexisme, réfléchir à ses manifestations quotidiennes au collège/lycée (ex : occupation de la cour de récréation, choix d'orientation, etc.).

Les notions/sujets à aborder : sexisme, représentations des femmes, hypersexualisation, égalité filles-garçons



Annexes

Document 1 – Extrait de la circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013 Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École



« La prévention et la lutte contre le harcèlement dans les écoles et les établissements du second degré sont des conditions nécessaires à l'accomplissement des missions de l'éducation nationale. Elles constituent un enjeu majeur pour la réussite éducative et sont un sujet de préoccupation : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des crises de dépression graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit, dans son rapport annexé, que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. [...]

1 – Prévenir le harcèlement et lutter contre toutes ses formes dans chaque école et chaque établissement scolaire

La diffusion de la connaissance du harcèlement et de ses conséquences auprès de la communauté éducative constitue une étape nécessaire. Le phénomène doit en effet être prévenu et traité en premier lieu dans la classe, l'école et l'établissement.

1.1 Savoir définir et reconnaître une situation de harcèlement entre élèves

La définition (définition établie par Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen, 1993) du harcèlement que peuvent subir les élèves doit être connue de tous les membres de la communauté éducative : *"Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves"*. Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement. 10 % des écoliers et des collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement et 6 % subissent un harcèlement qu'on peut qualifier de sévère à très sévère (source : *Note d'information 11.14 MEN-Depp*, première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics réalisée auprès de 18 000 élèves, octobre 2011 ; Debarbieux, E., *À l'école des enfants heureux, enfin presque*, Paris, 2011, Unicef). Cette violence est susceptible d'être exercée sous diverses formes, verbales, physiques, morales, voire sexuelles. L'usage des nouvelles technologies peut parfois, par des utilisations détournées, favoriser, accroître ou induire des situations de harcèlement. On parle alors de cyberharcèlement. En effet, si les médias numériques, et en particulier les médias sociaux, offrent aux élèves de nombreuses opportunités d'expression, de collaboration et d'accès à la culture et à la connaissance, ils présentent également des risques qu'il ne faut pas sous-estimer

et pour lesquels il est indispensable que l'École apporte des éclairages et des réponses. L'éducation nationale doit contribuer au bon usage des médias sociaux. Elle doit être systématiquement présente en cas de diffamation des élèves et des personnels.

Les enquêtes de victimation et de climat scolaire développées tant au niveau national qu'au niveau local permettent de mieux connaître et analyser la fréquence des phénomènes de harcèlement afin de mieux les prévenir et les traiter. [...]

● 1.2 Mettre en œuvre un programme d'actions dans les écoles et les établissements

Ce programme est élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative et adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement. L'article R. 421-20 du Code de l'éducation prévoit en effet que le conseil d'administration adopte un plan de prévention de la violence. La prévention du harcèlement doit y être intégrée. Ce programme sera régulièrement évalué pour être amendé si nécessaire. Il sera mis en œuvre dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et du CESC interdegrés.

Il importe en particulier :

- de prendre en compte et de traiter chaque situation, avérée ou supposée. Un protocole de traitement actualisé des situations de harcèlement est mis en ligne sur le site Éduscol (<http://eduscol.education.fr/cid55921/le-harcelement-en-milieu-scolaire.html#lien3>). Il met l'accent sur la responsabilité des chefs d'établissement, des directeurs d'école et plus largement des équipes éducatives. Il précise les modalités qui peuvent être mises en place pour ce traitement : accueil de l'élève victime, des témoins, de l'auteur, rencontre avec les parents, suivi au sein de l'établissement ; l'appui des référents académiques ou départementaux en charge du harcèlement peut être sollicité, si nécessaire ;
- de rendre éducatives les sanctions dont l'importance est manifeste tant vis-à-vis des victimes que des auteurs, en y associant les parents. Chaque cas nécessite une écoute bienveillante pour éviter de susciter malentendus ou conflits entre les différents acteurs ;
- de responsabiliser les enseignants et les personnels d'éducation à la fois dans le repérage et dans le suivi des situations ;
- d'impliquer les élèves, de leur donner la parole ;
- d'associer les parents et leurs représentants dans la mise en place des projets de prévention ;
- d'instaurer des dispositifs de repérage et de signalement à destination des équipes ainsi que des protocoles de prise en charge des victimes à destination des élèves, des parents et des personnels. »





Document 2 – Cyberharcèlement et cyberviolences

L'association e-Enfance regroupe ici les guides et autres outils pour aider à lutter contre le cyberharcèlement et le harcèlement à l'école. L'association e-Enfance œuvre quotidiennement aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse contre le cyberharcèlement et le harcèlement à l'école. Chaque année depuis 2012, elle est partenaire de la journée Non au Harcèlement. Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des outils et ressources qui vous permettront d'identifier les cas, de lutter contre les comportements et d'aider votre enfant s'il est victime de cyberharcèlement.

La responsabilité des adultes

Tous les adultes doivent agir ensemble pour prévenir et combattre le cyberharcèlement. Ils ont responsabilité en termes de prévention mais aussi d'aide en cas de difficulté. L'âge de début d'accès à Internet se situe aux alentours de 9 ans et ne cesse de diminuer. Rapidement, l'enfant va être équipé avec un outil numérique personnel : ordinateur, téléphone portable et/ou tablette. À partir de ce moment, tous les adultes présents dans la vie de l'enfant peuvent l'accompagner dans son utilisation numérique.

Le cyberharcèlement étant le risque le plus important auquel un enfant est exposé sur Internet, il est le devoir de tous de prévenir et combattre l'intimidation en ligne. Les premiers adultes à prodiguer aide et conseils en matière de sécurité sur Internet sont les parents (60 %) puis les enseignants (43 %) et enfin les pairs (26 %). L'âge des premiers pas sur Internet est de plus en plus bas (9 ans en moyenne).

La responsabilité du personnel éducatif

L'éducation nationale a un rôle fondamental à jouer dans la transmission des valeurs liées à un usage responsable d'Internet, et s'engage donc à informer les élèves sur :

- l'importance de parler des problèmes rencontrés avec les adultes de l'établissement et de venir en aide aux victimes ;
- les risques liés à l'utilisation des nouveaux médias, la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée ;
- le respect de la vie privée et du droit à l'image de leurs camarades.

Le personnel éducatif doit favoriser un usage sûr et éthique d'Internet et des téléphones, et développer une culture d'entraide et de non-tolérance à quelque forme de violence que ce soit.

La responsabilité des parents

Les parents ont tendance à considérer les technologies numériques comme le domaine réservé de leurs enfants qui auraient davantage d'habiletés et de compétences. C'est souvent le cas pour la maîtrise technique de l'outil. En revanche, ils ont une réelle méconnaissance des règles de fonctionnement ou des risques encourus. Les jeunes oublient souvent, sur Internet, les règles de bon sens, les principes de précaution ou de respect de soi et des autres.

Que faire face à une situation de cyberharcèlement ?

- Garder des preuves (faire des captures d'écran avec son ordinateur ou le téléphone).
- En parler à une personne de confiance.
- Faire un signalement en ligne pour arrêter la diffusion du contenu inapproprié (les réseaux sociaux proposent de signaler de manière anonyme un contenu ou un utilisateur abusif)
- Porter plainte si cela s'avère nécessaire (la nouvelle loi de 4 août 2014 reconnaît le harcèlement moral comme un délit, dont la manifestation via outils numériques est un élément aggravant).

— Identifier le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est défini comme « *un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ».

Le cyberharcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc.

— Prévention des cyberviolences

Les cyberviolences regroupent en particulier :

- les propos diffamatoires et discriminatoires, ou à visée diffamatoire ou discriminatoire ;
- les propos humiliants, agressifs, injurieux ;
- la divulgation d'informations ou d'images personnelles (volées et/ou modifiées et/ou choquantes) ;
- la propagation de rumeurs ;
- les intimidations, insultes, moqueries, menaces ;
- les incitations à la haine, l'usurpation d'identité, le piratage de compte, etc.

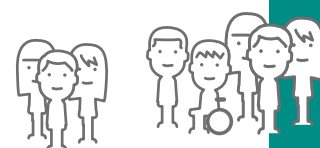
Ces contenus sont envoyés, rendus publics ou partagés au moyen de formes de communication électroniques – applications, en particulier réseaux sociaux accessibles sur Internet, et/ou à partir de smartphones, tablettes, ordinateurs notamment. Les cyberviolences peuvent être le fait d'une ou plusieurs personnes et viser un individu ou un groupe. Si les cyberviolences ajoutent une dimension aux violences exercées dans d'autres cadres, elles possèdent des spécificités. En effet, les outils numériques comportent la possibilité d'une dissémination très rapide de l'information : un seul clic peut permettre d'atteindre un grand nombre de personnes. De plus, l'anonymat, facilité en ligne ou derrière un écran, favorise le sentiment d'impunité ou diminue la conscience des conséquences de ses actes ; il peut également rendre difficile l'identification de l'auteur.

Enfin, les cyberviolences n'ont pas de limite temporelle : elles peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit et laissent des traces numériques (une photo publiée peut demeurer très longtemps sur Internet). L'auteur lui-même, une fois les agressions publiées sur la Toile, ne peut maîtriser la diffusion des contenus.



Document 3 – La cruauté, un lien social fondé sur l'exclusion Extrait de « Harcèlements en milieu scolaire » de Nicole Catheline¹³

« Mais il faut ajouter un autre phénomène, en lien avec l'évolution de la société et la prévalence de l'apparence, via les vêtements ou le style relationnel. Chacun sait combien le look et les marques font partie de la panoplie de l'adolescent, mais on sait moins qu'il existe également un code relationnel. Il ne fait pas bon aujourd'hui être gentil et serviable, il convient pour être populaire de se montrer persifleur, ostensiblement critique, de faire de l'humour aux dépens des autres, bref de montrer qu'on n'est pas naïf et que l'on sait se défendre... pour ne pas être attaqué. Le phénomène est surtout repéré chez les filles. Ces *means girls* (vilaines filles) se constituent en petites bandes de "stars" régnant sur leurs suivantes subjuguées (et protégées) ; elles font courir des rumeurs sur d'autres filles qui se trouvent ainsi exclues des relations avec les élèves. Être admise à leur table à la cantine est une insigne faveur. Sur le Net il existe de nombreux forums de discussion où il est question de "peste attitude". L'école est donc infiltrée par tous les changements sociétaux, au premier chef par la montée de l'individualisme. Chacun sait que pour apprendre et réussir il faut être "bien dans sa tête", avoir une bonne estime de soi, un entourage familial sur lequel on peut s'appuyer et un réseau relationnel fourni. Priver un enfant ou un adolescent de ce réseau le déstabilise, l'exclut et surtout permet aux autres adolescents d'être intégrés dans un réseau jugé fiable, car ses adhérents possèdent tous les mêmes codes. »



¹³ Nicole Catheline est pédopsychiatre, praticien hospitalier au centre hospitalier Henri-Laborit à Poitiers. Elle a écrit de nombreux ouvrages sur le harcèlement entre pairs.



Document 4 – Les chiffres du cybersexisme

Ce n'est pas un phénomène isolé : le cybersexisme touche 3 filles et 2 garçons par classe !

1 200 jeunes entre 12 et 16 ans ont été interrogés dans le cadre d'une enquête coordonnée par le Centre Hubertine Auclert¹⁴ et réalisée par l'OUIEP en 2015-2016 :

- **« 1 adolescente sur 5 a subi des insultes sur son poids** (trop grosse, trop maigre, trop plate, etc.), sa taille ou toute autre particularité physique et 1 garçon sur 8 ;
- **1 adolescente sur 8 a été l'objet de rumeurs** sur son comportement sexuel ou amoureux, ce qui peut mettre en jeu sa "réputation" et 1 garçon sur 15 ;
- **les filles sont deux fois plus nombreuses à avoir été forcées à envoyer un selfie intime**, souvent sous pression de leur petit ami ou leur entourage
- **1 fille sur 11 a vu une photo ou une vidéo intime d'elle diffusée sans son consentement ;**
- **1 fille sur 6 a reçu des SMS à caractère sexuel** sans en avoir envie.

Le cybersexisme touche majoritairement les filles mais aussi certains garçons qui ne correspondent pas aux normes masculines dominantes.

Le cybersexisme est un prolongement des violences sexistes et sexuelles qui touchent déjà davantage les filles dans la vie réelle. D'après l'enquête sur le cybersexisme (2016), 30 % des adolescentes déclarent avoir subi des violences sexuelles « hors-ligne » dans le cadre scolaire (et 16 % des garçons).

Le cyberespace offre de nouvelles possibilités de diffusion des violences sexistes (insultes, moqueries, rumeurs) mais aussi aux violences sexuelles notamment en lien avec des photos et/ou vidéo. Ces violences se propagent avec des effets dévastateurs, sans interruption, 24h/24 en ligne. »



¹⁴ Associé à la région Île-de-France, le centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité entre les femmes et les hommes <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/les-missions>



Document 5 – Le rôle des pairs dans la constitution du harcèlement scolaire¹⁵

Une relation triangulaire

Le *school-bullying* se distingue des autres formes de harcèlement – comme par exemple celui existant dans le cadre professionnel ou familial – par le fait qu’il est presque toujours un phénomène de groupe. Il est très rare de le voir se développer dans le cadre fermé d’une relation duale. La présence du groupe semble même être l’une des conditions nécessaires à son existence. On peut ainsi représenter un phénomène de harcèlement sous la forme d’une relation triangulaire réunissant un harceleur, une victime et un groupe de pairs. Caché aux yeux des adultes, le harcèlement ne peut exister que s’il est, à l’inverse, parfaitement visible aux yeux des pairs. Cette invisible visibilité semble même être l’une des caractéristiques essentielles du *school-bullying*. Les spectateurs jouent un rôle tout à fait déterminant au sein du processus de harcèlement. Ils peuvent, en effet, l’encourager, réduire ses effets ou le faire cesser selon l’attitude qu’ils vont adopter : participation directe ou indirecte, par des rires et des moqueries, ou à l’inverse désapprobation et même soutien apporté à la victime. Mais il semble rare que le *bullying* laisse indifférent ceux qui en sont les spectateurs.

Christina Salmivalli, professeur de psychologie à l’université de Turku en Finlande, a montré qu’à l’intérieur d’un groupe assistant à une scène de harcèlement, les témoins étaient impliqués de différentes manières. Elle identifie clairement trois positions que peuvent adopter les témoins de faits de harcèlement : « *Certains élèves, note-t-elle, vont devenir les assistants de l’attaquant ; d’autres, s’ils n’agissent pas directement contre la victime forment, en toile de fond un soutien important à celui-ci, en riant, en faisant des gestes encourageants ou en s’attroupant simplement comme voyeurs* ». Christina Salmivalli nomme ce premier groupe les supporteurs. Nous avons observé qu’au sein d’un groupe de harceleurs on peut toujours trouver un meneur, celui sans qui le harcèlement n’aurait pas lieu. Mais à ses côtés, on remarque aussi toute une série de lieutenants, les seconds couteaux qui encouragent et renforcent les actes d’agression. Une jeune fille, décrivant les moqueries quotidiennes dont elle a été victime, nous a expliqué comment les tâches étaient réparties au sein du groupe d’élèves qui la persécutaient : les filles se chargeaient de collecter les informations qui pouvaient être blessantes ou prêter à rire, elles les transmettaient au groupe, et les garçons s’employaient à tourner la victime en ridicule. D’autres élèves, souvent les plus nombreux, vont rester en retrait sans se positionner très clairement. Ils n’approuvent pas forcément ce qu’ils voient mais ils laissent faire. Christina Salmivalli les nomme les *outsiders*. Enfin, il y a la troisième catégorie d’élèves, ceux que Christina Salmivalli appelle les défenseurs, ceux qui prennent position en faveur de la victime soit en intervenant directement pour s’opposer au harcèlement, soit en aidant la victime après coup en la soutenant et en la réconfortant.

¹⁵ Article écrit par Jean-Pierre Bellon et Bertrand Gardette. Cet article reproduit des extraits de l’ouvrage *Harcèlement et brimades entre élèves, La face cachée de la violence scolaire*, avec l’autorisation des éditions Fabert.

— Le microcosme des pairs

Rosario Ortega Ruiz, professeure de psychologie de l'éducation à l'université de Séville et responsable du projet européen Nature and Prevention of Bullying and Social Exclusion, s'est particulièrement intéressée dans ses travaux à ce qu'elle nomme le microcosme des pairs, cette série de relations qui s'établissent entre les jeunes gens et qui, en très grande partie, échappent aux regards des adultes. Elle remarque que « *les adolescents consacrent une partie importante de leurs efforts à créer et à maintenir des réseaux d'amitiés ou, à tout le moins, à faire partie intégrante d'un groupe, même si pour cela ils doivent renoncer à leurs propres intérêts ou aux valeurs auxquelles ils étaient attachés* ». Que ne ferait-on pas pour n'être pas exclu ? L'adolescence est une période de recherche de la norme. Avant de se résoudre à intégrer celle des adultes, les jeunes gens vont se soumettre à celles que leur suggère le groupe des pairs. Bon gré mal gré, ils vont se plier aux exigences du groupe même si, comme le remarque justement Rosario Ortega Ruiz, elles sont en contradiction totale avec leurs propres valeurs. Ainsi faudra-t-il, si le groupe le suggère, accepter par exemple de boire de l'alcool, de fumer ou de rire à des plaisanteries que l'on ne trouve pas vraiment drôles. Un certain nombre d'élèves, pour des raisons très diverses, se montrent rétifs ou même inaptes à intégrer les valeurs du groupe. On retrouvera parmi eux un grand nombre d'élèves harcelés. Les victimes partagent, en effet, comme point commun cette petite différence qui, aux yeux des adultes, peut paraître parfaitement insignifiante mais qui semble, auprès de leurs pairs, constituer un handicap décisif à leur intégration. Un style vestimentaire non-conforme à la mode du moment, des goûts musicaux particuliers, des centres d'intérêt différents du groupe, peuvent devenir autant d'éléments de discrimination et même d'exclusion. Nous avons assez fréquemment retrouvé, dans les témoignages des élèves que nous avons interrogés, la présence d'une certaine forme d'intolérance à l'égard de tout écart à une norme formée par le groupe ; un peu comme si ces jeunes gens avaient une idée très précise de ce que doivent être les jeunes de leur âge et qu'ils ne supportaient pas que l'un d'entre eux s'en écarte.



Lexique des notions abordées

CESC : comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

CVC : conseil de la vie collégienne.

Cyberharcèlement : le cyberharcèlement est défini comme « *un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ». Le cyberharcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc.

Délit : infraction à la loi punie d'une peine d'emprisonnement jusqu'à dix ans et/ou d'une amende.

Discrimination : fait de distinguer un groupe humain des autres.

Empathie : fait d'être en capacité de se mettre à la place de l'autre afin de comprendre ce qu'il vit ou ressent.

Harcèlement : le harcèlement est défini de la manière suivante : « *Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui)* ». Cette définition élaborée par Dan Olweus suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportements violents : le pouvoir, la fréquence et la nature des agressions.

Harcèlement sexuel : le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ;
- ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est également assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi-même ou pour un tiers.

Le harcèlement sexuel est un délit. Le harcèlement sexuel et les faits assimilés au harcèlement sexuel sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Harcèlement sexiste : le harcèlement sexiste est une forme de harcèlement reposant sur le rejet de la personne victime en raison de son genre.

HVC : heure de vie de classe.

Homophobie : peur ou haine de l'homosexualité.

Prévention : ensemble des mesures préventives contre certains risques.

Sexting : la pratique du sexting consiste à envoyer des photos/vidéos intimes, généralement via des textos, une application de messagerie ou un réseau social. Lorsqu'un tiers, qu'il soit le destinataire de ces photos/vidéos ou non, diffuse ces images sans le consentement de la personne présente sur ces images, on parle de sexting secondaire, de sexting non consenti ou de *revenge porn*.

Sexisme : attitude de discrimination fondée sur le sexe.

Stigmatisation : le stigmat est une marque péjorative attribuée à une personne ou un groupe de personnes. C'est un processus de dévalorisation qui catégorise des personnes ou des groupes minoritaires, différents ou défavorisés.

Violences physiques : emploi de la force ou de la brutalité sur quelqu'un.

Violences verbales : injures, injonctions visant à humilier ou à rabaisser quelqu'un.

Ressources

Ressources générales

La rubrique : « Le harcèlement, c'est quoi ? » du site Non au harcèlement

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/guides/le-harcèlement-cest-quoi>

Le guide *Une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves*

http://cache.media.education.gouv.fr/file/03_Mars/34/8/Guide_a_l_attention_des_equipes_educatives_des_colleges_et_des_lycees_311348.pdf

Le guide *Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou dans mon lycée ?*

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/guides/guide-que-faire-pour-agir-contre-le-harcèlement-dans-mon-collège-ou-dans-mon-lycée>

Le guide *Comprendre pour agir – L'homophobie*

http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/12/2015_Guide-Comprendre-pour-agir_-lhomophobie.pdf

Le protocole de prise en charge des situations de harcèlement

http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/02/2016_Protocole-detraitement-dans-les-coll%C3%A8ges-et-les-lyc%C3%A9es-.pdf

Partenaires que l'on peut solliciter pour l'ensemble ou certaines de ces questions

Réseau des chargés de mission académiques égalité filles-garçons

<http://eduscol.education.fr/cid48012/reseau-des-charges-de-mission-academiques.html>

Réseau des correspondants régionaux ou départementaux égalité femme-homme du Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

http://femmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/11/18-mars-2015_annuaire-reseau.pdf

Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir :

des ressources audiovisuelles sur les représentations sexuées dans l'audiovisuel

www.centre-simone-de-beauvoir.com

Sur cette thématique également :

http://www.genrimages.org/ressources/materiel_pedagogique.html

Le Centre Hubertine Auclert

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/edito-special-des-tutoriels-videos-pour-signaler-le-cybersexisme-jesignale>

Le réseau des centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) : agréé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ce réseau intervient, sur l'ensemble du territoire national, auprès des établissements scolaires pour favoriser le respect et l'égalité entre filles et garçons, et lutter contre les comportements et stéréotypes sexistes. Vous trouverez le CIDFF le plus près de chez vous sur le site <http://www.infofemmes.com/v2/p/Contact/Liste-des-CIDFF/73>

Association Estim' : cette association propose sur l'ensemble du territoire des interventions auprès des jeunes, des formations aux adultes encadrant les jeunes, sur l'accompagnement de la vie affective et sexuelle et sur la lutte contre les discriminations sexuées que sont le sexisme et l'homophobie : www.estim-asso.org

Le Mouvement français pour le planning familial : <http://www.planning-familial.org>

L'association Éveil : cette association crée et réalise des programmes d'informations transversaux et interactifs pour aider les jeunes à se responsabiliser dans la Cité mais aussi dans leur santé, dans leur orientation et leur environnement.

Ces programmes, complémentaires des programmes scolaires, sont proposés gratuitement aux établissements de France métropolitaine : www.eveil.asso.fr

Jeunes violence Écoute : <http://www.jeunesviolencesecoute.fr>

Foeven – Lien social, jeunes et numérique : l'éducation aux usages du numérique est aujourd'hui nécessaire et s'inscrit dans tous les temps de la vie du jeune. Les Aroeven proposent des interventions aux élèves, mais aussi aux membres de la communauté éducative (personnels de l'établissement, parents). Ces interventions incluent des éléments d'information, mais aussi de débat sur les choix éducatifs, les enjeux, l'impact, les différents modes d'utilisation : <http://www.aroeven.fr/missions/lutter-contre-les-discriminations-et-les-prejuges/lien-socialjeunes-et-numerique>

Foeven – Prévention du harcèlement : Les Aroeven proposent aux collèves et aux lycées des séances de sensibilisation et de prévention du harcèlement en milieu scolaire. Ces temps ciblent l'appropriation de capacités pour les élèves telles que : savoir distinguer une situation de harcèlement ; connaître et reconnaître les rôles de chacun dans ce type de relation ; définir les ressources de l'établissement pour savoir à qui parler ; connaître les moyens pour agir. Ces séances peuvent être ouvertes aux spécificités du cyberharcèlement si le contexte nécessite ce type d'intervention : <http://www.aroeven.fr/missions/prevenir-les-incivilités-et-la-violence-en-milieu-scolaire/prevenirle-harcèlement-lecole>

Franças – Concours Agis pour tes droits : le concours propose aux jeunes la réalisation d'une affiche portant sur la Convention relative aux droits de l'enfant. L'objectif pour les participants est de réfléchir sur ce qu'ils connaissent des droits qui leur sont reconnus par la Convention, mais aussi de débattre et d'élaborer une opinion, de s'exprimer sur la réalité de ces droits, d'argumenter sur ce qu'ils en attendent : <http://agispourtesdroits.org>

Fédération nationale Couples et familles – SacADOS : une mallette pédagogique à l'attention des personnels éducatifs, travailleurs sociaux et animateurs pour travailler sur les compétences psychosociales des élèves et prévenir les violences : <http://www.couples-et-familles.com/les-publications-de-federation-couples-et-familles/mallettespedagogiques.html>

Bibliographie

- BELLON J.P. (2013), *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école*. Édition ESF.
- BLAYA C. (2013), *Les ados dans le cyberspace – prises de risque et cyberviolence*. Bruxelles : De Boeck.
- BLAYA C., ALAVA S. (2012), *Risques et sécurité des enfants sur Internet : rapport pour la France*. Disponible en ligne sur www.eukidsonline.net.
- BUTSTRAEN C. (2012), *Internet, mes parents, mes profs et moi. Apprendre à surfer responsable*. Bruxelles : De Boeck.
- CASILLI A. (2010), *Les liaisons numériques : vers une nouvelle sociabilité ?* Paris : Seuil.
- DURU-BELLAT M. (2002), *Les inégalités scolaires*. Paris : PUF.
- FASSIN E. (2011), *Hommes, femmes, quelle différence ? La théorie du genre en débat*. Paris : édition Salvator (collection Controverse).
- FONTAR B., KREDENS E. (2010), « Comprendre le comportement des jeunes et adolescents sur Internet pour les protéger des dangers. Rapport pour fréquences École pour l'éducation aux médias », Fondation pour l'enfance.
- GALLAND O. (2006), « Jeunes : les stigmatisations de l'apparence », *Économie et statistique*, n° 393-394.
- GOFFMAN E. (rééd. 2002), *L'arrangement des sexes*. Paris : La Dispute (collection Le genre du monde)
- HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2015), *Avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles dans les transports en commun*. Disponible en ligne sur http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_avis_harcelement_transports-20150410.pdf
- HÉRITIER F. (2010), *Hommes, femmes : la construction de la différence*. Paris : éditions le Pommier.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES (2015), *Plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun*. Disponible en ligne sur <http://femmes.gouv.fr/12-engagements-pour-lutter-contre-le-harcelement-sexiste-et-les-violences-sexuelles-dans-les-transports-en-commun/>
- PUHL R. (2009), « Stigmatisation sociale de l'obésité : causes, effets et quelques solutions pratiques », *Diabetes Voice*.
- WALRAVE M. *et al.* (2009), « Cyberharcèlement : risque du virtuel, impact dans le réel », *Observatoire des droits de l'Internet*.

Pilotage et coordination générale du dossier :

Mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire.

Ont participé à la rédaction de ce guide :

- La direction générale de l'enseignement scolaire en particulier ;
 - le bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité ;
 - la mission Prévention des discriminations et égalité fille-garçon ;
- la direction du numérique pour l'éducation et, en particulier, le département du développement des usages et de la valorisation des pratiques ;
- la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ;
- l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- les académies de Lille, Paris et Versailles ;
- le réseau Canopé ;
- la direction générale de la cohésion sociale et, en particulier, le service des droits des femmes et de l'égalité ;
- l'Observatoire régional des violences faites aux femmes ;
- le centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes ;
- l'association e-Enfance ;
- l'association APHEE ;
- le réseau Orfee ;
- l'association génération numérique ;
- Rose Carpet/groupe M6.

Suivi éditorial :

Délégation à la communication

Conception graphique :

opixido

Que soient remerciés ici toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration.

NonAuHarcelement.education.gouv.fr

—
**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**
—

